

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 25 JUIN 2018

A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture 23h20)

TABLE DES MATIÈRES

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018	3
4.	COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL	4
5.	PRÉAVIS 07/2018 - REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU SOUS PRESSION DANS LE QUARTIER DE CRÊT MOUTON	5
6.	PRÉAVIS 08/2018 - RAPPORT DE GESTION	6
7.	PRÉAVIS 09/2018 - COMPTES 2017	9
8.	MOTION DE MME C. BACHMANN - COHABITATION ENTRE LES MANIFESTATIONS ET LES HABITANTS DE BOURG-EN-LAVAU	12
9.	PRÉAVIS 10/2018 - RÉPONSE À LA MOTION DE MME A. AMMON-STAUDENMANN - « UNE STRATÉGIE FISCALE PROACTIVE ET DURABLE POUR BOURG-EN-LAVAU »	13
10.	ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL	16
11.	ORPC - VALIDATION DE LA DÉLÉGUÉE DU LÉGISLATIF, MME FLORENCE GROSS ET ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	17
12.	ASCL - ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT EN REMPLACEMENT DE M. JULIEN VOLET	17
13.	COMMUNICATION 01/2018 - DÉCOMPTÉ DES TRAVAUX DU PRÉAVIS 20/2015 - DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 2'800'000.- POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET LA RÉNOVATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXISTANTES AINSI QUE LA CRÉATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS À LA TYOLEYRE	17
14.	COMMUNICATION 02/2018 - DÉCOMPTÉ DES TRAVAUX DU PRÉAVIS 10/2015 - RÉFECTION DU CHEMIN DE CHAUDERON, GRANDVAUX	18
15.	COMMUNICATION 03/2018 - DÉCOMPTÉ DES TRAVAUX DU PRÉAVIS 24/2014 - REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE SUR LE TRONÇON « RÉSERVOIR DES CRÊTS-CHEMIN DE LA BORVARDE »	19
16.	COMMUNICATION 04/2018 - DÉCOMPTÉ DES TRAVAUX DU PRÉAVIS 16/2016 - CHEMIN DE CHAUDERON, GRANDVAUX. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES	19
17.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	20
18.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	25

M. Thomas Ellis, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par Mme Daniella Gorbunova du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	43
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM Anouk Arbel, Raoul Baehler, Patrick Baumann, Stéphanie Brander, Pierre-Yves Delcourt, Jean- Luc Denisart, Rachèle Féret, Vivian Gaudin, Olivier Genoud, François Giddey, Didier Grobet, Bernard Padrun, Nathalie Pfeiffer, Yvan Rey, Louis Trolliet, Simon Vogel et Matthias Walker	17

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est modifié comme suit :

Point 3 - Adoption du procès-verbal du 12 février 2018 au lieu d'assermentation d'un nouveau conseiller M. Olivier Genoud, étant absent.

Le Président a reçu une motion de Mme C. Bachmann « Cohabitation entre les manifestations et les habitants de Bourg-en-Lavaux ». Il s'agit d'une demande de règlement communal. Elle sera au point 8.

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

Le Président passe au vote le procès-verbal. Il est accepté à la majorité moins une abstention.

La secrétaire est remerciée pour son travail.

4. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL

Mots du Président :

M. Julien Volet-BEL Action démissionne et est remplacé par M. Olivier Genoud-BEL Action, vient ensuite. Etant absent, il ne peut être assermenté. Par contre, il peut être nommé à d'éventuelles fonctions.

« Ce soir nous allons avoir une révolution au sein du Bureau, mais ce changement de présidence ne va pas se passer comme prévu initialement soit 2 ans BEL Action, 2 ans PLR-ICD et une pour le PSIG. Effectivement l'Art. 11 de notre règlement prévoit 3 ans maximum dans un rôle. Donc M. Nicolas Blanc ne pouvait pas fonctionner 4 ans comme vice-Président avant de devenir Président la 5^{ème} année.

Donc d'entente avec le préfet, la présidence du PSIG se fera à la 3^{ème} année de la législature, le PLR prendra la présidence les 2 dernières années. L'arrivée en cours de législature de M. Lionel Gfeller a permis cette mutation.

L'esprit de l'Art. 11 du règlement est de changer chaque année de président pour qu'un maximum de conseillers passent par le Bureau.

Justement par rapport à cette interprétation du règlement, dès cet automne, le Bureau du conseil va mettre en place une commission chargée de préparer des notes accompagnatrices au règlement afin de rendre l'application des articles plus claire et de définir plus précisément le rôle des différentes commissions. Des conseillers intéressés peuvent s'annoncer.

Autre nouveauté pour cet automne, l'ordre du jour et les procès-verbaux des séances des associations intercommunales seront disponibles sur le site internet de Bourg-en-Lavaux, et en fin de chaque séance la parole sera donnée à chaque délégation. ».

Votation du 4 mars 2018

Résultats donnés par M. Nicolas Blanc :

Fédéral	Résultats						
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	%
1. Arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021	2'262	81	0	2'181	1'937	244	65.77%
2. Initiative populaire du 11 décembre 2015 "Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)"	2'270	22	0	2'248	375	1'873	66.01%
Cantonal	Résultats						
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	%
Initiative populaire "Pour le remboursement des soins dentaires"	2'255	38	0	2'217	825	1'392	65.57%

Votation du 10 juin 2018

Objets soumis au vote Fédéral	Résultats						
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	%
3. Initiative populaire du 1 ^{er} décembre 2015 "Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine) »	1'463	22	7	1'434	258	1'176	42.47
4. Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJar)	1'463	14	3	1'446	1'277	169	42.47

Prochaines votations :

23.09.2018 - 25.11.2018

Dates des prochaines séances du Conseil en 2018 :

Séance Conseil	Heure	Lieu	
08.10.2018	20h00	Salle des Mariadoules, Aran	
07.12.2018	17h00	Salle des Mariadoules, Aran et repas au même lieu	

5. PRÉAVIS 07/2018 - REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU SOUS PRESSION DANS LE QUARTIER DE CRÊT MOUTON

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc. Il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

Mme Ch. Ostorero :

Elle lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 07/2018 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

M. Urs Marti :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 07/2018 tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion

M. JC Schwaab, Municipal :

Il donne un complément d'information. On a appris le 22 juin 2018 qu'un des propriétaires concernés par le passage des conduites envisagées s'oppose à ce que la conduite passe dans son terrain.

La Municipalité s'est posée la question qu'est-ce qu'on fait avec ce préavis qui pouvait avoir un contretemps puis elle a clairement décidé ce jour de le maintenir.

D'une part, parce qu'il y a toute une partie des travaux qui peut être faite de toute façon. Il s'agit de la partie qui se trouve au nord du projet. Ce sont des travaux pour lesquels on n'a pas besoin de l'accord de ce propriétaire récalcitrant. Et puis ensuite, on a bon espoir et des bons arguments pour aller à nouveau, pour autant bien entendu que le préavis soit accepté, discuter avec la personne concernée pour la convaincre d'accepter le passage de la conduite dans son terrain, et si ça ne devait pas marcher, alors à ce moment-là, on pourrait envisager de l'exproprier, ce qui nous coûterait rien si ce n'est du temps. Pour une conduite d'eau potable c'est une expropriation sans indemnisation, mais ça prendrait un petit peu de temps avec les démarches. Si la négociation et l'expropriation ne devaient pas être la meilleure voie à suivre et qu'il fallait modifier le projet, par exemple en passant ailleurs, ceci coûterait plus cher, parce qu'il faudrait notamment passer sous un chemin goudronné. A ce moment-là, la Municipalité présenterait un préavis complémentaire avant le début des travaux pour la partie concernée.

Le Conseil a cette information. La Municipalité y va aller quand même puisqu'une partie des travaux peut être faite de toute façon et puis elle a bon espoir de les réaliser comme elle l'entend.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion passe au vote le préavis 07/2018.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N° 07/2018 de la Municipalité du 7 mai 2018;

Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

à l'unanimité

1. **D'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable dans le quartier de Crêt-Mouton ;
2. **D'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 256'500.- hors taxes ;
3. **De laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **D'amortir l'investissement** relatif à l'eau par la subvention de l'ECA de CHF 29'572.-et le solde de CHF 226'928.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 7'500.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2019.

6. PRÉAVIS 08/2018 - RAPPORT DE GESTION

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission de gestion, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Quelques précisions au rapport de la Commission de gestion :

- page 16, droits d'eau, « *l'exception créée pour Villette et Epesses* » : on est dans l'attente que la commission de recours statue sur les recours en cours.
- page 17, exercice 2015 : « *La Municipalité octroie occasionnellement des mandats aux bureaux techniques des communes voisines* ». Ce n'est pas juste. On demande des conseils aux architectes de la commune selon besoin.

Mme L. de Palma :

Elle a une remarque complémentaire au rapport de la Commission de gestion :

- page 5, société locales : la mise à disposition d'installations gratuitement. Elle informe le Conseil que dans le cadre de l'ASCL, cette question de la gratuité des installations sportives va être discutée parce que pour l'instant la solution n'est pas vraiment trouvée avec la salle de gym du Forestay que Puidoux a construite en complément du collège du Verney. Donc on n'a pas encore de stratégie claire par rapport à cette facturation de salle de gym aux sociétés locales. Elle attire juste l'attention sur le fait qu'on devra se soumettre à ce que l'ASCL votera par rapport à l'utilisation et la facturation de ces salles de gymnastique.

Le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de lire les conclusions de son rapport.

M. Ph. Maeder:

Il lit les conclusions et propose d'accepter le rapport de la Municipalité sur sa gestion tel que présenté.

Le Président passe en revue tous les dicastères.

AUTORITÉS - p. 6 à 20

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES - p. 21 à 34

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

ECOLE, TOURISME ET ASSAINISSEMENT - p. 35 à 45

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

SECURITE, MANIFESTATIONS ET SPORTS - p. 46 à 55

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

VOIRIE, DOMAINES VITICOLES ET ESPACES VERTS - p. 56 à 62

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

POLICE DES CONSTRUCTIONS, BÂTIMENTS ET FORÊTS - p. 63 à 72

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

URBANISME, MOBILITE ET COMMUNICATION - p. 73 à 80

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

AFFAIRES SOCIALES, TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES - p. 81 à 88

La discussion est ouverte.

Mme Fl. Gross :

Elle a une question à la page 86 - Plan lumière. Elle est étonnée qu'un bureau belge ait été choisi pour faire cette étude. Ce bureau a de bonnes références mais n'avait néanmoins pas soumissionné. On l'a choisi quand même. Est-ce que des entreprises locales ont soumissionné et dont la qualité de l'offre était également bonne, sachant que qu'elle trouve bien que l'on privilégie des sociétés vaudoises, voire communales ou suisses plutôt que belges et puis de quel type de soumission s'agissait-il ?

M. JC Schwaab, Municipal :

On a choisi en effet le bureau belge Radiance 35. Il rappelle que la procédure a été longue. D'abord, il y eu un postulat du Conseil communal qui demandait l'établissement d'un plan lumière. Ensuite, l'ancienne équipe municipale a fait un cahier des charges très complet pour l'appel d'offres. On a reçus des offres vraiment extrêmement variées tant au niveau de la qualité que du prix. Les tarifs allaient d'environ Fr. 35'000.- à plus de Fr. 100'000.-, l'entreprise la plus chère, étant d'ailleurs l'entreprise locale bien connue. Suite à la réception de ces offres, le Conseil communal a été nanti d'un préavis pour pouvoir formellement engager un bureau qui allait faire ce travail. Le Conseil a voté un préavis de Fr. 80'000.- partant de l'idée que ça devait suffire à couvrir toutes les offres faites et celle la plus chère pouvait être si nécessaire ramenée en dessous de ce montant. Malgré cela, on n'était pas très content de la qualité des offres reçues et on est allé chercher ce bureau belge, non pas en lui disant venez on va vous attribuer le mandat mais on leur a demandé de faire une offre selon le cahier des charges. On est dans le pur gré à gré, on n'est pas du tout au seuil des marchés publics. Ce bureau a fait une offre qui était dans la fourchette basse de toutes les offres.

C'était la seule offre qui avait vraiment compris le territoire, que ce n'était pas juste quelques villages qui devaient changer leur éclairage parce qu'ils n'avaient pas les mêmes, une question d'économie d'énergie, d'éclairer mieux ou moins bien ou plus, ou moins souvent, etc. C'était vraiment les seuls qui avaient compris le terrain, ce qu'on attendait, ce que le Conseil attendait et ce bureau nous a fait une offre qui n'était pas la moins chère, mais qui était dans la fourchette des prix les plus bas.

Certes ils sont belges, ils travaillent relativement souvent en Suisse, ils ont fait le plan lumière notamment de Lausanne, de Carouge-Genève. Ils travaillent maintenant aussi pour la ville de Vevey dans le cadre du réaménagement de la place du Marché. Donc ils ne sont pas complètement hors sol et la cheffe de projet qui s'est occupée du projet presque jusqu'à la fin habitait à Chexbres. Ce n'est pas une entreprise ultra locale mais le marché est quand même infiniment extensible. Il n'y a pas une concurrence acharnée sur ce marché-là et puis pour avoir quelque chose qui soit vraiment bien, on a fait le choix sur ceux qui paraissaient être les meilleurs même s'ils viennent d'un peu plus loin que certains autres mandataires potentiels.

Puisque le sujet est ouvert, M. JC Schwaab touche 2 mots de l'avancement du plan. On a fait une première lecture du plan lumière en Municipalité. Alors ce n'est pas encore définitif parce qu'il y a quelques petites choses à corriger.

On va proposer de faire un avant-projet qui va tout d'abord se concentrer sur le bourg d'Epesses, pour 2 raisons. Premièrement l'éclairage est en grande partie obsolète et inégal, et parce qu'il y a beaucoup de lampes à la vapeur de mercure qu'il faut absolument remplacer car c'est extrêmement polluant. Deuxièmement, le bourg d'Epesses a l'avantage d'avoir tous les différents éléments qu'on aimerait mettre en valeur avec l'éclairage. Il y a un vieux bourg, des chemins dans les vignes, des zones de

parking, des bâtiments et des fontaines à éclairer de manière spéciale pour qu'on les voie, et des arbres.

C'est un bon endroit pour commencer. Pour le moment c'est au conditionnel parce que quand on aura un avant-projet, pour avoir des crédits d'investissements, on viendra d'abord devant le Conseil en espérant que le projet plaise.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Une petite précision au rapport de la Commission de gestion, à la page 4 : « La COGEST recommande **d'informer** le conseil communal avant d'arrêter la décision municipale de 2019 concernant la poursuite ou non de la collaboration avec l'APOL » au lieu de *consulter*.

Ce n'est pas une décision du Conseil communal. La Municipalité en donnera l'information.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt et passe au vote le préavis 08/2018.

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis n° 08/2018 de la Municipalité du 14 mai 2018;
Où le rapport de la Commission de gestion;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE
à l'unanimité

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2017 et d'en donner décharge à la Municipalité.

7. PRÉAVIS 09/2018 - COMPTES 2017
--

Chacun a reçu la brochure des comptes pour l'exercice 2017, ainsi qu'une copie du rapport de la Commission de gestion, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de lire les conclusions de son rapport.

M. Ph. Maeder:

Il lit les conclusions et la Commission de gestion propose d'approuver les comptes pour l'année 2017 tels qu'ils sont présentés.

Il remercie la Municipalité ainsi que les chefs de service présents pour la disponibilité et les renseignements apportés, ainsi que les boursiers.

Comme de coutume cette brochure va être analysée chapitre par chapitre. Un fois tous les chapitres passés en revue on votera sur le préavis.

Avant de passer en revue les comptes 2017 chapitre par chapitre, le Président demande à chaque intervenant de bien vouloir, **avant de poser sa question, de préciser la page, le paragraphe et le numéro de compte, à laquelle celle-ci se rapporte**

CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - p. 15 à 20

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 2 - FINANCES - p. 21-22

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 3 - DOMAINES ET BÂTIMENTS - p. 23-39

La discussion est ouverte.

M. N. Potterat :

Page 25, 34101 - Auberge du Raisin. Le revenu locatif a bien augmenté. Est-ce qu'on peut se réjouir d'un changement structurel, qui fait qu'on ait des revenus plus élevés à long terme ? A l'inverse, le montant pour l'entretien courant de Fr. 121'105.15 lui semble élevé !

M. G. Hauert, Municipal :

Les frais ont augmenté parce qu'il y a eu plusieurs réparations à l'ascenseur qui a été finalement changé, il était vieux de 40 ans. On a dû changer le carrelage de la cuisine parce qu'il était glissant, ainsi que des appareils, les compteurs de chaleur pour le chauffage et le compresseur de la chambre froide.

Effectivement le revenu a augmenté depuis que M. Gauer est activement à 100% à la barre.

Mme L. de Palma :

A la page 10 du rapport de la Commission de gestion, Auberge du Raisins - compte 34101.314.100 - Entretien courant, il est indiqué : « Ventilation issue d'une enveloppe globale ». Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. G. Hauert, Municipal :

Depuis 3 ans à présent quand on boucle le budget, il y a une enveloppe globale pour le patrimoine administratif et une enveloppe globale pour le patrimoine financier. Avant c'était par bâtiment. On peut être sûr que si on met Fr. 10'000.- à un bâtiment, il n'y aura rien à faire, et que si on met Fr. 5'000.- à un autre, il y a la chaudière qui lâche.

C'est mieux d'avoir une enveloppe globale, comme cela on peut jouer entre les bâtiments. L'enveloppe est respectée pour le patrimoine administratif, il n'y est pas arrivé tout à fait et le patrimoine financier a été dépassé d'un peu. Mais dans l'enveloppe reste ce qui a été réalisé.

Mme L. de Palma :

Où sont budgétées ces enveloppes globales ?

M. G. Hauert, Municipal :

A la **page 33**, compte 349 Bâtiments, **patrimoine financier**, enveloppe globale, compte 349.314.100- Entretien courant Fr. 246'00.- et à la **page 39**, compte 359 Bâtiments, **patrimoine administratif**, enveloppe globale, compte 359.314.100-Entretien courant Fr. 303'000.-.

M. M. Cardinaux :

En relation à ces comptes d'entretien courant, on a sous un compte le budget et on n'arrive pas voir la totalité des charges. Est-ce que ce serait possible d'avoir une présentation qui permettrait de comparer qu'on a Fr. 250'000.- de charges pour un budget de Fr. 246'000.- parce que là on doit

procéder à l'addition de chaque charge ventilée de chaque entretien courant de chaque bâtiment et en fait on n'a absolument pas la vision des charges dépensées par rapport aux charges budgétées ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Le boursier fera le nécessaire.

M. P. Humbert :

Page 29, compte 34302-Hôtel du Monde, hors amortissement et transformation, on s'aperçoit que les revenus sont tout juste équilibrés par rapport aux charges. On a des revenus pour Fr. 65'100.- et des charges pour Fr. 113'736.57. Si on enlève Fr. 47'700.-, on arrive juste à équilibrer. Est-ce qu'il est prévu d'augmenter la rentabilité ? Comment ?

Si on continue comme ça, on a intérêt tout simplement de vendre le bâtiment !

M. G. Hauert, Municipal :

Lors du changement de tenancier, c'était également le vœu du Conseil, on a fait un effort pour lancer le nouveau tenancier. C'est pour ça qu'il a démarré avec un loyer la 1^{ère} année de Fr. 35'000.-, puis Fr. 45'000.-, Fr. 50'000.- et Fr. 65'000.- et la 5^{ème} année de Fr. 70'000.-. Et au printemps on reverra cela parce qu'il sera au chiffre d'affaires comme l'auberge du Raisin à Cully.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 4 - TRAVAUX - p. 40-49

La discussion est ouverte.

Mme V. Hill :

Page 44, 440 Parcs, promenades, cimetières, compte 440.318.500-Honoraires plan classement arbres budgété à Fr. 35'000.-, pas utilisé : de quoi s'agissait-il ?

M. G. Hauert, Municipal :

Actuellement on se base sur le règlement de la protection des arbres de l'ancienne commune de Grandvaux mais on va s'atteler à faire un nouveau règlement pour Bourg-en-Lavaux avec un top classement des arbres protégés, mais on n'a pas réussi à le faire en 2017.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 5 - INSTRUCTIONS PUBLIQUES ET CULTES - p. 50

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 6 - POLICE - p. 51

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 7 - SÉCURITÉ SOCIALE - p. 52

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 8 - SERVICES INDUSTRIELS - p. 53-56

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

BILAN ET ANNEXES - p. 57-92

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

LISTE DES « ENTENTES » INTERCOMMUNALES ET ELEMENTS DE COMPTES- p. 93 à 105

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Le Président demande si quelqu'un désire s'exprimer de façon globale sur les comptes 2017.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 09/2018.

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 09/2018 de la Municipalité du 30 avril 2018;
Où le rapport de la Commission de gestion;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

d'approuver les comptes 2017 tels qu'ils sont présentés.

Le Président remercie le boursier et son équipe pour leur travail.

8. MOTION DE MME C. BACHMANN - COHABITATION ENTRE LES MANIFESTATIONS ET LES HABITANTS DE BOURG-EN-LAVAUX

Mme C. Bachmann lit le texte de la motion. En résumé :

« Nous demandons à la Municipalité de mettre en place des règles qui garantissent la préservation de l'environnement et une cohabitation harmonieuse entre les manifestations et la populations. »

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il développera le sujet dans ses communications.

La Municipalité accepte cette motion et a déjà commencé à y travailler en collaboration avec les organisateurs du Cully Festival Jazz particulièrement et en a pris bonne note.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Effectivement, on a déjà rencontré, suite aux courriers reçus, le Comité du Cully Jazz Festival, MM. G. Potterat et J.-Y. Cavin et la secrétaire. Ils ont pris en considération notre demande. Ils l'ont rencontré personnellement le 22 juin 2018 et lui ont déjà donné quelques réponses aux questions posées par la Municipalité.

Ce serait une bonne chose de créer un guide par rapport à la stratégie à adopter pour éviter des problèmes.

La Municipalité va le mettre en place cela en invitant la population environnante pour expliquer ce qui va être fait dès l'année prochaine spécialement pour le Cully Jazz.

On tient à ce tout se passe bien pour cette manifestation entre autres et les habitants de la commune de Bourg-en-Lavaux. On va trouver des solutions ensemble et un groupe de travail va être créé à cet effet.

M. N. Potterat :

Il fait partie de l'organisation du Cully Jazz Festival. Il apprécie que l'on puisse travailler avec la Municipalité pour trouver des solutions ensemble. Il tient à préciser ce qui suit parce que le texte de la motion peut donner l'impression que le Cully Jazz Festival ne se préoccupe pas de son site et de ses habitants.

Il pense que c'est fondamentalement contraire à la mission que s'est donnée ce festival, parce qu'on fait régulièrement des réflexions sur où on va, qu'est-ce qu'on veut, comment on veut le faire ? Le CJF a une mission : la promotion du jazz et de ses artistes par le biais d'un renouvellement de grande qualité ouvert à tous les publics dans un cadre d'exception qui met la manifestation en valeur et inversement. Ça dit clairement qu'autant on va en profiter du site, autant on se préoccupe principalement de la qualité du site.

Effectivement on se réjouit de discuter des mesures que l'organisation a déjà proposées et il rappelle que le Cully Jazz Festival est organisé de manière ouverte et que tout un chacun est bienvenu pour discuter, s'engager bénévolement au sein du staff de l'organisation en tant que membre de l'association ou en tant que membre de la Fondation.

M. Th. Ellis, Président :

On considère que la Municipalité a pris sur elle cette motion.

Il a une question par rapport au Cully Jazz Festival. Les rencontres et l'élaboration de ce guide doivent être mises en route dès que possible. Quels sont les délais qu'on se donne pour mettre en place cette commission ?

Normalement c'est 12 mois pour la réponse à une motion.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Fin août, la Municipalité et le Comité du Cully Jazz vont se rencontrer pour donner quelques réponses aux différentes questions. Il y reviendra dans ses communications.

Normalement, d'entente avec les organisateurs du Jazz qui est la manifestation principale de la commune, une communication à la population sera faite septembre-octobre 2018.

2019 est déjà en route, pour 2020 et années suivantes, on s'y attèle et il pense que d'ici septembre-octobre 2018 on aura déjà pas mal d'éléments de réponses à cette problématique.

M. Th. Ellis, Président :

En conclusions, à la séance du Conseil du 8 octobre 2018, on aura une communication.

9. PRÉAVIS 10/2018 - RÉPONSE À LA MOTION DE MME A. AMMON-STAUDENMANN - « UNE STRATÉGIE FISCALE PROACTIVE ET DURABLE POUR BOURG-EN-LAVAUX »

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

M. J.-P. Haenni :

On a fait une stratégie chiffrée avec effectivement une conclusion qui manque, tellement claire pour nous qu'on ne la pas notée. En fait, ça veut dire qu'on doit finalement arriver à une augmentation d'impôt.

Il donne des informations complémentaires. Dans les comptes, la valeur du point d'impôt 2017 est de Fr. 311'400.-. Le taux de Bourg-en-Lavaux est de 61, le taux moyen cantonal env. 72, donc 11 point de plus et dans le district de Lavaux-Oron, la seule commune qui est en dessous c'est Lutry avec 54 ou 56, mais cette commune a des conditions exceptionnelles.

On est très conscient de cela.

Mathématiquement, si on veut assainir ou augmenter notre marge de financement, ce n'est pas 2 ou 3 points qu'il faudrait, c'est 6 ou 7 pour arriver à engranger env. 3 Mio, mais politiquement c'est juste impensable et impossible. S'il y avait une augmentation de 5-6 points d'un coup, il y aurait comme en 2013-14, un référendum.

En octobre on proposera 2 à 3 points d'augmentation, ce n'est pas encore décidé.

Puis dans 2-3 ans, ce sera revu. Chaque commune dépend des autres communes du canton, donc le résultat de cette année dépend de la facture sociale et de la péréquation. Entre 2021 et 2022 toute la facture sociale et la péréquation doit être revue et c'est en cours avec le Conseil d'Etat et l'UCV.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. B. Rufi :

Il lit les conclusions et propose de prendre acte la réponse du préavis 10/2018 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme A. Ammon-Staudenmann :

Elle remercie pour l'analyse de la situation actuelle et pour le complément d'information qui confirme ses inquiétudes face aux difficultés financières actuelles et futures de notre commune.

Si le préavis tel que soumis aujourd'hui, permet effectivement l'amorce d'une réflexion quant à la planification financière à court, moyen et long terme, elle ouvre la discussion sur l'éventuel type de redéfinir les priorités des investissements prévus sur cette législature. L'aspect stratégie et vision financière quant à lui pourrait à son sens être détaillé et peut-être un peu plus approfondi.

Elle s'interroge notamment sur

- la capacité réelle d'investissements de notre commune en vue du niveau de plafonnement de la dette que nous avons voté en début de législature et qui prévoit d'être apparemment potentiellement dépassé,
- la marge d'autofinancement définie par les diverses projections qui sont proposées dans le scénario en annexe du préavis,
- la répartition des financements de nos investissements prévus qui soit tant au niveau des emprunts, de ce qui peut être fait encore ou via l'augmentation du point d'impôt.

C'est une question qui demeure ouverte avec la réponse du préavis aujourd'hui.

Mme V. Hill :

Elle remercie aussi la Municipalité pour l'analyse qu'elle a trouvée vraiment claire et très utile.

Elle en a tiré les mêmes conclusions que Mme A. Ammon-Staudenmann et ce qui l'interpelle beaucoup, c'est que tous les investissements prévus laisseraient une commune à la fin de la législature avec une dette qui lui paraît bien lourde et dans une situation financière qui serait vraiment mauvaise.

Est-ce qu'il n'y a pas d'autres pistes pour financer certains de ces investissements, comme on a un grand patrimoine immobilier ? Il y a eu une étude faite en 2015. Il y avait un certain nombre de bâtiments qui devait encore être analysés pour savoir ce qu'on en faisait.

Cela lui paraîtrait plus responsable de ne pas seulement avoir un emprunt pour ces investissements et de vraiment faire une priorisation des investissements et puis de les réduire au minimum.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Ça lui fait très plaisir d'entendre Mme V. Hill parce qu'en effet on a beaucoup de bâtiments. Il y a longtemps qu'on se dit si on construit, on vend quelque chose pour construire, mais on nous a fait une remarque une fois, c'était lors de l'ancienne législature, lorsqu'on a voulu vendre quelque chose, « *vous n'allez pas venir à chaque Conseil avec une vente de bâtiment* ». Et aussi, il y a des sensibilités. Il peut comprendre qu'avec la fusion il y a des gens dans un village qui n'aiment pas qu'on vende certain bâtiment.

Deux ou trois réflexions ont été faites pour effectivement limiter l'endettement en vendant 1 ou 2 bâtiments. Dès prêt, on va venir prochainement avec une proposition de droit de superficie pour le bâtiment communal pour éviter d'emprunter 11 ou 12 Mio. Il ne sait pas exactement comment va coûter le produit pour éviter de s'endetter et d'atteindre le plafond d'endettement trop rapidement, ce qui ne nous permettrait plus de faire quoique ce soit dans la commune.

On a env. 50 bâtiments et on en a 2 ou 3 qui nous coutent plus qu'ils nous rapportent. On a un magnifique tableau des bâtiments communaux avec leur rentabilité et leurs coûts et on a parlé avec notre boursier pour reprendre ce tableau afin voir quelles sont possibilités de ventes des biens.

C'est tout-à-fait dans l'optique de la Municipalité de ne pas s'endetter.

Pour la place de la Gare, il y a eu des frais prévus et imprévus mais on en arrive au bout et on peut continuer son aménagement.

« Vous êtes tout à fait dans l'optique des réflexions de la Municipalité. Cela me fait très plaisir de vous entendre ».

Mme A. Ammon-Staudenmann :

On a là des pistes, en fait une stratégie. Ce quoi elle s'attendait avec la motion c'était qu'il y ait une vision globale des opportunités que l'on a ou de celles que l'on n'a pas, celles auxquelles on peut s'investir, celles auxquelles on doit potentiellement renoncer.

Est-ce envisageable de proposer un renvoi de ce préavis pour qu'au mois d'octobre on puisse avoir par écrit une vision globale de cette possibilité, de cette stratégie-là qui permettraient de donner des priorités et de mettre des efforts là ou finalement on devrait les mettre pour la fin de cette législature ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Pour octobre c'est trop court. On est fin juin, il y a les vacances pendant 2 mois. En septembre, on commencera à analyser la situation de tous les bâtiments communaux. De plus, le 8 octobre 2018, on a le point d'impôt.

Donc, la Municipalité pourra plutôt présenter une stratégie en décembre 2018. Cela ne changera pas pour le point d'impôt.

M. B. Rufi :

Un complément de réflexions. Il est extrêmement difficile de tirer des plans sur la comète. Il y a tellement d'éléments qui peuvent influencer tant de façon positive que de façon négative le résultat de notre marge de financement. Ce ne sont pas des petits montants, ce sont Fr. 500'000.-, 1 Mio, sur une opération. Donc il pense qu'il faut laisser à la Municipalité la tâche de continuer ce qu'elle a commencé.

La place de la gare actuellement est un « no-man's land » donc il est nécessaire et indispensable de l'aménager.

La Municipalité étudie les différentes possibilités, mais de vouloir absolument tout mettre sur le papier puis de dire, on peut vendre cet immeuble, celui-là, cela fera tant, plus ou moins, cela ne changera rien à l'évolution de notre rendement. L'évolution de rendement tient politiquement à une hausse du point d'impôt si on veut réellement avancer. On ne peut pas augmenter de beaucoup comme expliqué. Cela se discute dans les différents groupes.

Et le reste, c'est au fur à mesure de l'avancement année après année sur la base d'une stratégie que l'on peut adapter et dire tient ici ce sera meilleur, ici c'est moins bon. Qu'est-ce qu'on peut faire ? En conclusion, il recommande d'accepter cette réponse, ce préavis parce que l'évolution n'est pas constante.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 10/2018.

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 10/2018 du 28 mai 2018;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 24 voix pour, 4 avis contre et 14 abstentions

de prendre acte du présent préavis comme réponse à la motion de Mme A. Ammon-Staudenmann et consorts intitulées : « Une stratégie fiscale proactive et durable pour Bourg-en-Lavaux ».

10. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL

Les membres suivants sont élus :

- **Président** : Nicolas Blanc, PSIG - pour 1 année - acclamations
- **1^{er} vice-Président** : Lionel Gfeller, PLR-ICD - pour 1 année - acclamations
- **2^{ème} vice-Président** : Salomon Dubois, PLR-ICD - pour 1 année - acclamations

L'élection du 2^{ème} vice-Président s'est déroulée comme suit :

BEL Action n'ayant pas présenté de candidature, le Président, M. Th. Ellis a suspendu la séance pendant 5 minutes pour que les conseillers se consultent afin de proposer un 2^{ème} vice-Président, qu'importe le groupe.

BEL Action - Mme V. Hill : le groupe n'a pas de 2^{ème} vice-président à proposer.

PLR-ICD - Mme F. Gross : le groupe propose M. Salomon Dubois

PSIG : le groupe n'a pas de candidat.

- **2 scrutateurs** :

Sont élus avec acclamations :

M. Jean-Luc Denisart - PSIG :

Mme Nathalie Pfeiffer - BEL Action

- **2 scrutateurs suppléants:**

Sont élus avec acclamations :

Mme Annick Ammon-Staudenmann - PSIG
M. Charles-Henri Duboux - PLR-ICD

11. ORPC - VALIDATION DE LA DÉLÉGUÉE DU LÉGISLATIF, MME FLORENCE GROSS ET ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT

Sont élus avec acclamations

- Mme Florence Gross - PLR-ICD - déléguée du législatif
- M. Emmanuel Hug - PLR-ICD - suppléant de la déléguée

12. ASCL - ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT EN REMPLACEMENT DE M. JULIEN VOLET

Est élu suppléant avec acclamations : M. Olivier Genoud - BEL Action

13. COMMUNICATION 01/2018 - DÉCOMPTE DES TRAVAUX DU PRÉAVIS 20/2015 - DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 2'800'000.- POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET LA RÉNOVATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXISTANTES AINSI QUE LA CRÉATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS À LA TYOLEYRE**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Préambule à propos des 4 communications présentées.

La Municipalité se rend compte qu'il n'est jamais évident pour un Conseil communal de valider des dépenses après coup pour les raisons suivantes :

- des dépassements sont toujours possible
- lors de gros chantiers de génie civil, imprévus comme la géologie lors de fouilles, etc
- le Conseil communal ne se réunit que 4 à 6 fois par année

On ne peut pas bloquer une route, laisser des conduites non terminées sous prétexte que le Conseil avalisera les coûts supplémentaires que dans 2 mois, alors que le principe d'effectuer ces travaux a été avalisé. Il y a obligatoirement un décalage lors d'événements imprévisibles ou exceptionnels.

Pour remédier autant que possible à ces problèmes et afin de pouvoir limiter au maximum les exceptions qui ne doivent pas devenir la règle, la Municipalité est en train de rédiger une communication, pour l'automne, afin de clarifier pour tous quand et sous quelle forme seront communiqués les dépassements de budget de fonctionnement et de crédit d'investissement. Le but de cette communication est de définir clairement :

- le cadre lors de la préparation des préavis pour limiter autant que possible les dépassements
- lors de dépassement, le processus de communication et de régularisation de ce dernier.

Toutefois pour clarifier les présentes communications, le règlement sur la comptabilité des communes est clair, lors de dépassement dans le cadre d'un crédit d'investissement, il s'agit de :

- porter à la connaissance du Conseil communal le dépassement de crédit par voie écrite, d'où ces communications,
- soumettre à approbation ces dépenses dans les meilleurs délais.

Ces communications feront donc l'objet d'un préavis à l'automne pour avaliser les montants.

Dans le futur, la Municipalité va communiquer de manière plus régulière et formelle sur les préavis et l'avancement de ces derniers pour ne plus se retrouver dans cette situation.

M. Th. Ellis, Président :

Il précise que ces communications auraient dû être faites par écrit, elles l'ont été. Elles auraient pu nous parvenir hors conseil aussi. Ça aurait été un préavis de demande de crédit par rapport à la communication qu'on aurait pu traiter ce soir.

En conclusion, la Municipalité va soumettre au Conseil un préavis global pour tous ces dépassements qui seront détaillés.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

On en a parlé avec la Commissions des finances et la Municipalité est d'accord de faire un préavis avec les 4 communications pour le prochain Conseil.

M. Th. Ellis, Président :

Ces communications ayant été faites par écrit, on va quand même se poser des questions pour chacune, une à une. Il y aura peut des questions posées par les conseillers dans les divers.

La discussion est ouverte

Mme V. Hill :

En fait, c'est un commentaire global. On est très heureux que la Municipalité ait décidé de faire un préavis parce qu'on s'était aperçu de ce problème par rapport au règlement sur la comptabilité des communes. Mais on a 1 ou 2 commentaires.

On encourage le Bureau, mais aussi la Municipalité de prévoir 6 séances par année qui permettent un minimum de réactivité en plus et puis idéalement de les garder pour éviter d'avoir autant de sujets pendant une séance.

Elle comprend bien qu'on ne va pas interrompre des travaux parce qu'il faut que le Conseil donne son aval mais par contre dans certains cas, il y a eu des changements dans les cahiers des charges. C'était déjà le cas avec le préavis concernant l'informatique au début 2017, ainsi que le cas de la Tioleyre.

Idéalement, ce serait mieux de plus approfondir le projet au début afin d'éviter d'avoir des changements dans le cahier des charges, mais s'il y a des changements, cela devrait rentrer sous un préavis complémentaire.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

14. COMMUNICATION 02/2018 - DÉCOMPTE DES TRAVAUX DU PRÉAVIS 10/2015 - RÉFECTION DU CHEMIN DE CHAUDERON, GRANDVAUX
--

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

15. COMMUNICATION 03/2018 - DÉCOMPTÉ DES TRAVAUX DU PRÉAVIS 24/2014 - REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE SUR LE TRONÇON « RÉSERVOIR DES CRÊTS-CHEMIN DE LA BORVARDE »

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

16. COMMUNICATION 04/2018 - DÉCOMPTÉ DES TRAVAUX DU PRÉAVIS 16/2016 - CHEMIN DE CHAUDERON, GRANDVAUX. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

La discussion est ouverte.

M. Ch.-H. Duboux :

Il a une question d'ordre général par rapport à la présentation de ces décomptes. Il suggère qu'il y ait une systématique qui fasse apparaître de manière générale le montant budgété, le montant dépensé, le dépassement en francs et le dépassement en % parce que là ça doit être le fruit du hasard, mais quand il y a un dépassement de 4,6%, qui est faux d'ailleurs, il y a 8%. Quand il y a un dépassement de 27%, on ne le met pas. Donc ce serait bien d'avoir une systématique entre les montants et les pourcentages pour la visibilité et la clarté du tout. Ce serait utile.

M. P. Humbert :

Il a une remarque d'ordre général concernant ces 4 communications. Si on regarde la totalité des dépassements, on est à Fr. 305'000.- env. Il s'interroge sur la préparation des préavis et sur le fonctionnement des chefs de services et du BAMO que souvent la Municipalité utilise pour ces travaux-là. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de les introduire dans le préavis ou d'une autre manière pour que l'on puisse pressentir des travaux avec une plus grande exactitude et éviter ces dépassements ? Il y a des communes qui arrivent à le faire !

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Oui M. P. Humbert a tout-à-fait raison. Il y a eu un gros dépassement pour la conduite du réservoir des Crêts car on est tombé sur beaucoup de rochers sous-estimés. Donc là, il n'y a pas eu assez de marge de calcul au départ et un manque d'appréciation du terrain.

Les 2 autres communications, ce ne sont pas des gros chiffres et pour la Tioleyre il n'y a pas eu d'imprévus du tout.

Comme dit, on en a pris note et on va être plus précis et en informer le Conseil.

M. J.-Ch. Dunant :

Une précision. Dans la profession du bâtiment, dans le génie civil, il ne faut pas confondre le non décrit et l'imprévu, parce que, en général, c'est ce que monsieur et madame tout le monde confondent.

Le 10% c'est ce qu'on appelle le non décrit, c'est lorsque on a un devis avec un descriptif, il y a un certain nombre de travaux qui sont englobés et pas décrits, dont on doit en tenir compte parce qu'au moment d'un devis ou d'une préparation d'un préavis on ne peut pas par contre compter les vis, on n'a pas tenu de certains choix et de certaines choses, etc.

Un imprévu comme rencontrer un rocher quand un tunnelier doit faire un trou et bien ça c'est quelque chose d'imprévu. On ne peut pas prévoir l'imprévu ! C'est le propre de ce terme-là.

On ne doit pas confondre cela, on ne peut avoir un imprévu dans un préavis, ce n'est pas possible.

Donc un imprévu c'est quelque chose qui vient en dehors de qu'on avait prévu par définition.

Les 10% c'est ce qui est prévu.

Mme de Palma :

Dans le rapport de la Commission de gestion en page 17, elle a lu avec plaisir que la Municipalité avait établi une procédure décisionnelle. Elle aimerait savoir dans quelle mesure cette mesure décisionnelle avait été utilisée pour valider ces 4 ou 5 dépassements de budget ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

En règle générale, dans le cadre de la Municipalité, on en discute et on s'est mis d'accord pour ces préavis et leurs imprévus. On a pris acte de ce qui s'est passé. On est solidaire les uns des autres.

Le Président clôt la discussion.

17. COMMUNICATION MUNICIPALES**M. Jean-Pierre Haenni, Syndic**

Il n'a pas de communication spéciale.

Il remercie :

- Les conseillers pour leur approbation des comptes. Un article paraîtra jeudi dans le Courrier concernant ces comptes pour que la population en soit informée.
- Le personnel communal pour l'élaboration du rapport de gestion.
- Le nouveau boursier, M. Y. Sesseli qui a bien pris en main depuis le 1^{er} mai 2018, ainsi que M. P. Busset qui a remplacé temporairement M. A. Hersperger depuis le 1^{er} janvier 2018 et qui a fait le bouclage des comptes.
- M. P.-A. Genton, huissier, pour sa préparation des séances.
- Ses collègues pour le travail toute l'année.

Merci à tous et il souhaite un bel été.

M. Raymond Bech, Municipal

- **Ecopoints** : la procédure d'adjudication sur les marchés publics, pas évidente, est bouclée. On a pu adjudiquer les travaux et les fournitures sans qu'il n'y ait de recours de la part des autres soumissionnaires. Ce qui fait qu'on peut aller de l'avant.
Lors de la finalisation des dossiers, on s'est aperçu en faisant encore quelques calculs qu'on pourra doter l'ensemble des écopoints de containers totalement enterrés, dans le cadre du maintien du budget. Ce qui veut dire qu'il y en aura également à la Tioleyre et à Pra Grana. A la suite, cela nous a permis d'entrer en négociation avec les différents opposants et certaines oppositions ont déjà été retirées. Le site de la Tioleyre sera le premier à être installé d'ici mi-août. Quant aux autres oppositions qui sont encore pendantes concernant le site de Pra Grana, elles vont être levées tout prochainement avec évidemment la possibilité pour les opposants de recourir auprès du tribunal cantonal. Entretemps, on peut aller de l'avant avec les sites qui ne sont plus contestés et qui peuvent donc être maintenant progressivement installés.
- **Les devoirs surveillés** : on a lancé une pré-inscription pour avoir une première idée du nombre de parents intéressés à y inscrire leurs enfants. On en a reçu à peu près une trentaine. C'est un petit nombre en deçà prévu, suite au sondage qui avait eu plus de succès. En l'état, on va organiser ces devoirs surveillés pour 30- 40 élèves. On attend les candidatures pour les éventuels surveillants. Il fait appel aux conseillers et connaissances si intérêt pour faire acte de candidature.

- **Ecoles** : cela fait une année que le collège de Verney est en exploitation à la satisfaction générale, des élèves, des enseignants et des autorités. Il y a eu quelques couacs au début et il y en a encore à réparer. Pendant cette année, l'ensemble des élèves des établissements primaires et secondaires du centre de Lavaux, dont le Genevrey, les Ruvines, le Vanel et Puidoux-Chexbres ont travaillé pratiquement depuis presque une année à jouer les cinéastes. Ça a donné un certain nombre de petits films que les élèves présenteront eux-mêmes les jeudi 28 juin et vendredi 29 juin 2018 dès 18h00 avec une invitation à l'ensemble de la population. Appel est fait à la population de venir encourager cette belle jeunesse et passer un moment de convivialité sur ce magnifique site où il y aura de quoi se sustenter.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

- **La Tioleyre** : Il fait un mea-culpa car il n'avait pas prévu les divers et imprévus.
- **ORPC** : Suite à la fusion des groupements de la PCI des régions de Pully, Oron et Lavaux, les représentants de la commune de Bourg-en-Lavaux sont Mme Florence Gross, déléguée du législatif, M. Emmanuel Hug, délégué suppléant et lui-même, délégué de l'exécutif.
- **Rapport de la Commission de gestion** : il les remercie pour leur excellent travail.
- **Cully Jazz Festival** : Ce fut un succès. 70-75000 festivaliers. Il précise les acteurs impliqués pour la sécurité et le stationnement. Il s'agit de l'APOL pour la direction des opérations, de la police cantonale vaudoise, des polices judiciaire et ferroviaire, de la PCI, des sapeurs-pompiers, de la sécurité du CJF et de Sécuritas.

Ce système implique de réunir tous les acteurs autour de la même table. Tous les soirs pendant le CJF, un briefing parfaitement rodé et reconnu par les instances cantonales a lieu. Notre organisation est souvent citée comme référence sur d'autres événements cantonaux, comme Paléo, Montreux Jazz.

Lors du débriefing du 8 mai 2018, les rapports sont unanimes :

- peu de dépravations, d'incivilités ou autres problèmes liés à la consommation d'alcool ou autres produits. Quelques petites altercations ont été réglées très rapidement.

Bref, une édition sans fausse note et parfaitement gérée.

C'était sans compter les courriers arrivés en dates des 23, 24 et 25 mai ainsi que le 3 juin 2018. Courriers adressés soit à la Municipalité, soit à l'organisation du CJF. 5 lettres, 41 signataires faisant part de leurs divers mécontentements mais pas que, il y a également des suggestions et des pistes intéressantes. Il y a aussi des propositions que l'on a partagées avec l'organisation du CJF. Elles seront très utiles pour étudier la ligne à suivre pour nos nombreuses manifestations.

Le 4 juin 2018, la Municipalité a rencontré la direction du Cully Jazz Festival. Selon l'ordre du jour établi, on a mis en avant les différents points demandant des réponses et solutions à trouver, notamment : plaintes des riverains et habitants (soulèvements sur les portes des maisons et autres nuisances), temps des montages et démontages, dimensionnement des infrastructures, sécurité dans les caveaux, salle Davel et Kitchen, décibels du chapiteau et salle de concerts, poubelles et tri des déchets, gestion du staff (600 personnes), horaires de fin de manifestations, dates du CJF et places de parc pour les riverains et les habitants.

On a demandé aux co-directeurs du CJF de nous fournir leur analyse d'ici fin août 2018. Une communication de communication à la population sera planifiée en septembre prochain. On trouvera des solutions tous ensemble pour que cette belle manifestation garde l'esprit que les fondateurs avaient imaginé.

Finalement, ce succès et ses couacs ont probablement offert la possibilité de revoir le concept des manifestations sur le territoire de la commune. La gestion de ces dernières est de la responsabilité de tous. Sociétés locales, clubs sportifs, caveaux privés ou communaux ainsi que tous les acteurs désirant offrir à notre commune une palette d'évènements ouverts à tous dans le respect de chacun.

Ceci concerne un bout de réponse à la motion de Mme C. Bachmann.

Mme Nicole Gross, Municipale

Elle tient à sensibiliser les conseillers à l'incivilité des citoyens toujours plus présente envers les employés de la voirie. Elle souhaite qu'ils fassent le relai avec la population pour que le travail de la voirie soit respecté et non plus critiqué, particulièrement en regard des arrangements floraux qui ne conviennent pas à certains mais complimentés par d'autres, sur des haies non taillées et des chemins non nettoyés qui le plus souvent sont situés sur des parcelles privées, sans parler des barrières et des panneaux d'interdiction tout simplement enlevés, jugés sans doute contraire à leur confort personnel. Les employés de la voirie sont constamment houspillés, tancés, rabroués, quelques fois même sermonnés alors que tous essayent de se mettre au mieux possible avec la population.

Elle demande en conséquence l'aide des conseillers communaux pour non pas faire la police, mais de dire aux citoyens de la commune qu'en cas de problème, ils s'adressent au chef du service ou au municipal responsable. Leurs doléances seront ainsi écoutées voire résolues selon une procédure correcte et responsable.

M. Georges Hauert, Municipal

- Les travaux à la **justice de paix** ont commencé le 10 juin 2018. Le gros des travaux, démolition, bruit et poussières, sera terminé le 26.06.2018. Cela va calmer les esprits dans le secteur, parce que ce n'est pas très agréable quand on est dans un nuage de poussière avec du bruit.
- **Les Fortunades** : le chantier se passe bien à part le problème des fournis. On est dans le timing au jour près, comme prévu. En fin d'année, tout sera terminé. La grue sera enlevée avant les vacances. Il espère ne pas venir avec une communication d'augmentation d'un préavis. Mais normalement ça se passe assez bien.
- **Martelage** : il aura lieu 11 juillet 2018, le matin. C'est le marquage du bois qui sera coupé l'hiver prochain. S'il y a des amateurs, ils peuvent s'annoncer auprès de M. G. Hauert, Municipal.

Mme Evelyne Marendaz-Guignet

Dans son dicastère, les dossiers n'avancent pas aussi vite que les fournis

- **Cully-Gare** :

La suite du préavis accepté en début d'année avance. On va bientôt être prêt pour signer l'acte de constitution de la parcelle et ensuite on pourra procéder à la vente. Les actes sont préparés.

Le projet DPDP, on peut difficilement communiquer parce ce qu'un des partenaires doit se positionner et il n'est pas de notre rôle d'influencer ou de divulguer des informations.

La position des CFF a changé. Les CFF avait participé au concours avec la commune ensuite avait décidé de faire cavaliers seuls pour leur bâtiment, soit de faire des étages qu'ils vendraient en ppe. Les CFF ont changé de stratégie, ils vont garder le projet et les mêmes architectes et ils ne vont pas vendre en ppe mais loueront des appartements moins luxueux. Il y aura une surface commerciale au rez-de chaussée et 2 étages d'appartements.

Le chantier ferroviaire de Cully va commencer en automne et actuellement on a résilié tous les baux et regarde pour mettre le bancomat ailleurs.

- **Préparation du chantier de la gare de Grandvaux :**

C'est un chantier considérable et le premier dans l'histoire des CFF. Il y aura des visites pour les personnes intéressées. Il va durer jusqu'à la fin des vacances scolaires.

Concernant les horaires, on les trouvera notamment dans le journal Le Courrier, ainsi qu'aux guichets de la commune.

- **Gare de Villette :**

On a rencontré un petit groupe de citoyens de Villette et reçu un certain nombre de lettres qui demandaient qu'est-ce qu'on entend quand les CFF parlent de supprimer des petites gares entre Lausanne et Vevey !

- **Mobilité - les bus :**

On travaille sur une variante technique pour faire en sorte que cela coûte moins cher et de pouvoir la proposer au Conseil au mois d'octobre. On s'est senti moins pressé vu le chantier de la gare de Grandvaux.

- **PAC Lavaux :**

On a reçu du canton un projet de périmètres. Ce projet avait été soumis à la Municipalité qui a fait des remarques et n'était pas d'accord avec un certain nombre de choses, et a négocié en automne passé. Pour le reste, le canton n'entre pas en matière. Donc maintenant on attend cet été le projet de règlement et en 2019 tout sera mis à l'enquête publique.

- **PGA de la Commune :**

On a fait les travaux préliminaires. Cette semaine, la commission d'urbanisme commencera à réfléchir sur comment on va pouvoir redimensionner et sur quels principes on va travailler car en gros on doit densifier à Cully qui est le centre et comme tout le reste de la commune est largement surdimensionné, il faudra trouver à dézoner. Donc il faudra imaginer et faire des stimulations sur les 20-25 ans à venir parce que la commune va être complètement bloquée au niveau de la construction.

Vu la taille de ces dossiers, effectivement l'étude urbanistique aura un petit de retard et elle espère la présenter en octobre.

- **La Feuille de Bourg-en-Lavaux :** elle paraît dans le Courrier. Il y a 2 pages chaque mois. On va continuer dans cette voie.

- **Développement durable :**

Le 26 mai 2018, 110 bénévoles ont nettoyé les rives de la commune. On a sorti sur nos rives 420 kg de déchets divers. Ce qui nous a particulièrement surpris, c'est qu'on a récolté 4,5 kg de mégots de cigarettes sur les quais. Ça équivaut à 10'714 mégots de cigarettes qui sont jetés dans le gravier. Ainsi que 170 kg de ferraille et 130 kilos de plastiques ont été repêchés. Les 54 kg de verre ramassés correspondent à 155 bouteilles de vin. Les quantités de fer blanc et alu récoltées équivalent à 387 canettes de 33 cl et le pet pesé à 160 bouteilles de 0,5l.

- **Arrachement des renouées du Japon :** 20 bénévoles env. se réunissent toute les 3 semaines et vont arracher des renouées du Japon. Il y a déjà eu 2 samedi matins, et il y aura encore 6 fois jusqu'en octobre 2018. On a récolté 500 kg de renouées et 100 kg de racines de renouées. Les conseillers sont les bienvenus. On peut s'annoncer auprès de Mme Valérie Hill.

- **Les fourmis :**

Un tout ménage explicatif a été distribué le 25 juin 2018. Elle confirme son application à éradiquer ces fourmis.

M. Ch.-H. Duboux :

Il a appris avec satisfaction que la commune défendait les intérêts des usagers de la gare de Villette auprès des CFF, sujet qui avait été évoqué lors de la séance du Conseil du 12 février 2018 par M. J. Micol et lui-même. Il rappelle également, dans le cadre des autres petites gares de la commune, qu'il y a Epesses, parce qu'il y est domicilié et l'utilise relativement souvent ainsi que de bons nombres d'écoliers et d'étudiants et les clients de l'hôtel Lavaux. Il demande de faire aussi le même effort de préserver l'intérêt des usagers de la gare d'Epesses et il est à disposition pour tout complément d'information.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

Il remercie les conseillers de l'adoption du préavis pour les conduites de Crêt-Mouton.

- **AIEJ** : Cette association a conclu son dernier exercice sur un bénéfice de Fr. 55'000.-. En général, moins il y a d'eau en bas plus l'AIEJ peut vendre de l'eau. Elle nous en vend et aussi aux autres communes. Ce résultat positif est une très bonne chose pour les finances un petit peu chancelante de l'AIEJ.

La question d'approvisionnement des hauts de la commune en eau est un sujet sur lequel on doit encore mener quelques réflexions en interne, parmi lesquelles se trouve aussi la question devons-nous rester ou pas à l'AIEJ, à quoi elle nous sert, comment pourrait-on mieux l'utiliser pour les intérêts de la commune ?

Pour faire le point sur les enjeux de cette question, on a organisé avec le service des infrastructures et les délégués de la commune de Bourg-en-Lavaux aux consignaiaire communal de l'AIEJ une petite visite des sites sur les hauts de la commune dans le but de mieux comprendre leur réseau d'eau, pourquoi on a actuellement besoin de l'AIEJ, qu'est-ce qu'il faudrait faire pour la quitter si on décidait de le faire. Alors le but n'était pas encore de prendre des décisions mais de les préparer étant donné que ce sont des décisions que l'on devra prendre d'ici la fin de la législature, voire le début de la législature suivante.

- **Droits d'eau** : La Commission de gestion lui a suggéré lors de la discussion du rapport de gestion et des comptes avec la Municipalité de donner l'état des droits d'eau. Il y a 2 séries de recours qui sont encore pendants. Ce sont les droits d'eau de Villette dont les recours ont été portés à notre commission communale de recours en matière d'impôt qui devrait tout bientôt rendre une décision comme en parlait M. le Syndic. Ensuite il y a les droits d'eau situés sur Grandvaux qui dépendaient de la convention dite du Pont de Pierre que la commune a décidé de dénoncer pour la fin de 2018. Là les recours sont pendants devant le tribunal cantonal. On a de gros espoirs que la décision tombe bientôt étant donné que les échanges d'écritures sont terminés. Ce qui fait que le tribunal devrait en mesure de se prononcer bientôt.

Dans le cadre de la préparation des comptes et du rapport de gestion, on a épluché les droits d'eau inscrits ou non au registre foncier pour avoir l'inventaire de tous les droits d'eau qui sont inscrits au RF, il y en a encore quelques-uns, et aussi voir si on n'en trouvait pas encore qui y seraient inscrits. Cela valait la peine de chercher, car on en a encore trouvé un qui été résilié également.

- **La traversée routière du village de Riex**. Il y a quelques mois, le Conseil communal et la Municipalité avaient été nantis d'une pétition des riverains du village de Riex qui demandaient une amélioration de la sécurité pour les piétons à l'intérieur du village. Un appel d'offres a été lancé pour avoir des projets, le but étant un aménagement qui améliorerait la sécurité au centre de Riex. La route de Riex a l'avantage de pouvoir être refaite parce que toutes les conduites sont en ordre. Ce qui veut dire que maintenant on peut se préoccuper enfin du dessus. Bien entendu, quand on aura un projet, il vous sera soumis sur la forme d'un préavis.

- **Escaliers de la Criblette :**

Les travaux ont commencé. On a eu 2 ou 3 problèmes qui malheureusement perdurent de manière récurrente avec l'éclairage provisoire, ceux-ci sont dus à l'incompétence de la Romande Energie. Une fois ça ne marchait pas, une autre il n'avait pas les ampoules, et il y a eu une 3^{ème} fois. A part le fait que l'éclairage provisoire n'a jamais marché, ce pourquoi la Municipalité s'excuse et en est vraiment très navrée. En revanche les travaux pour les nouveaux escaliers et leur éclairage définitif qui va certainement fonctionner très bien ont commencé. Donc d'ici quelques mois ça devrait être de nouveau praticables.

18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. L. Gfeller, 1^{er} vice-Président :

- **Ecopoints :** Après affinement des offres des écopoints, le montant budgété est suffisant pour poser des écopoints entièrement enterrés. Pourquoi en période d'importants investissements et afin de répondre à un souci de maîtrise de l'endettement, ne profitons-nous pas de poser des moloks semi-enterrés dans les sites moins visibles et comme prévus dans le projet ? Ceci permettrait de diminuer le montant final et de faire des économies.
- **Bus local, alternative TL67 :** Qu'en est-il de l'étude du bus local sur la commune en remplacement de la ligne TL67 ? Il avait été parlé d'une alternative à cette ligne 67.

M. R. Bech, Municipal :

Il répond à la première question. La remarque est légitime. Il est vrai que dans les réflexions qu'on a conduites depuis le début, c'est très vite posée la question de savoir s'il était juste de poser des moloks semi-enterrés dans un endroit et dans d'autres endroits des moloks enterrés. On a dans un premier temps opté pour une majorité de containers enterrés, puis effectivement pris la décision finalement d'opter pour une totalité de containers enterrés. Cela tient aussi à la nécessité d'une certaine égalité de traitement entre les habitants, à des contingences et considérations esthétiques qui sont extrêmement importantes et qui ont été un facteur important dans le choix fait.

Cette décision est profitable également pour éviter des frais de justice ainsi que de nombreux ou certains retards dans la mise en œuvre de ces écopoints.

Voilà les raisons pour lesquelles, il était tout à fait légitime de pouvoir donner encore cette amélioration dans le cadre du budget que le Conseil a voté.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Ligne TL67. Effectivement on réfléchit à une alternative qui serait une ligne purement communale qui desservirait différents sites et qui pourrait même être sur appel. Dans le prochain préavis, il y aura aussi cette variante bien qu'actuellement déjà le service cantonal de la mobilité a signalé qu'il s'opposerait, qu'il ne verserait pas les subventions régulières pour une variante de ce type. Le canton trouve que ça met en concurrence le chemin de fer et les autres transports publics et il ne veut pas le subventionner.

Selon le préavis accepté dans l'ancienne législature, il n'y a plus de moyen pour faire des études complémentaires. On essaye d'esquisser des pistes et on aura une décision de principe à prendre pour savoir si on enterre définitivement le projet ou si on a une ligne de bus.

M. M.-H. Noverraz :

En 1981, les contemporains de Lavaux ont lancé l'idée de faire un tournoi de pétanque. Ce premier samedi de 1981, on avait réussi à réunir 12 équipes de 2 joueurs, donc des doublettes, et 10 ans après, on a passé à 40 équipes de 3 joueurs, donc des triplettes. Il remercie au nom de ses contemporains toutes les autorités communales de Cully qui, toutes ces années, ont facilité l'organisation de cette manifestation populaire qui est devenue un must de l'été pour des fidèles.

La soixantaine approchant, on a cherché un repeneur et on l'a trouvé. Il s'agit de la Jeunesse de Grandvaux. Alors c'est avec un grand plaisir qu'on leur a passé le témoin. Donc on a terminé notre dernière édition en 2017 et en 2018, c'est la Jeunesse de Grandvaux qui a repris ce tournoi de pétanque. Alors il invite les conseillers à les encourager le 7 juillet 2018.

M. L. Regamey :

Arbres du quai de l'Indépendance. En tant que forestier-bucheron, il remarqué que des arbres au bord du lac étaient marqués d'un petit point orange, ça veut dire qu'ils seront condamnés. Est-ce que tel est bien le cas, si oui, quelle urgence ont ces découpes parce qu'ils ne lui ont pas parus fortement endommagés et sachant ou connaissant le caractère émotionnel très fort des arbres en général, il sait que la population est assez sensible à cela.

Est-ce qu'il y a, s'ils vont être enlevés, une vision d'une gestion du patrimoine arboré qui est en place et quelle essence va remplacer ces arbres et s'il y aura le même nombre d'arbres, plus ou moins ?

Mme N. Gross, Municipale :

Oui en effet. Les arbres vont être abattus suite au rapport du garde forestier, M. Bubloz, qui a trouvé que ces arbres présentaient des dangers et que les branches charpentières présentent de nombreuses attaques de pourritures. Ces 4 arbres vont être abattus cet automne mais bien sûr qu'on va les remplacer.

Pour leur remplacement, la décision n'est pas encore prise avec la commission d'urbanisme, car on prévoit de réaménager également la place d'Armes.

M. P.-A. Fontannaz :

Concernant les travaux des conduites du plateau de la gare et la rénovation des conduites des eaux de la rte de Lausanne. Est-ce qu'ils avancent comme prévu ?

M. R. Bech, Municipal :

On a commencé à creuser tout près du carrousel pour entamer le remplacement des conduites et sur 3 maisons qui ont été pratiquement visitées, on a rencontré des grandes surprises quant à la nature, la direction, la qualité et le type d'eau que les conduites étaient sensées récolter et charrier.

C'est typiquement ce type d'imprévu qu'on peut rencontrer, à moins d'aller faire des sondages préalables coûteux et à ce moment-là on saurait exactement où on en est et on pourrait vous présenter un préavis évidemment très élevés.

Ce sont des surprises que l'on rencontre assez régulièrement, pas seulement liées au type de roche qu'on peut devoir creuser et forer, mais on a aussi parfois des surprises quant à la nature et la qualité des conduites préexistantes et on en a eu des assez étonnantes et systématiques sur les 3 premières maisons au bord desquelles on a creusé.

Le chantier avance correctement mais suite à ces éléments un peu moins vite que prévu.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt la discussion.

M. J.-P. Haenni, Syndic

Au nom de la Municipalité et des conseillers, il remercie le Président, M. Thomas Ellis pour ces 2 années de présidence, et il félicite le nouveau Président et les nouveaux élus du Bureau.

La séance est levée à 22h30

Un apéritif suit la séance.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz

Cully, 08.10. 2018